

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, 1^{ère} Maire-Adjointe.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Maire,
Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---00000---

N° 2023/022 - BUDGET ANNEXE BOIS ET FORETS - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

M. Gilles GOLLIET présente les résultats de l'exercice 2022 détaillés comme suit :

TABLEAU DE CALCUL DES RESULTATS 2022	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats 2021	12 176,32 €		11 361,80 €			0,00 €
Affectation du résultat					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	17 151,91 €	42 159,93 €	49 521,83 €	49 521,83 €	66 673,74 €
TOTAUX	12 176,32 €	17 151,91 €	53 521,73 €	49 521,83 €	49 521,83 €	66 673,74 €
Résultats de clôture 2022		4 975,59 €	3 999,90 €			4 975,59 €
TOTAUX CUMULÉS	12 176,32 €	17 151,91 €	53 521,73 €	49 521,83 €	65 698,05 €	66 673,74 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		4 975,59 €	3 999,90 €			975,69 €

M. le Maire se retire de la salle consulaire et la séance est placée sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, 1^{ère} Maire-Adjointe.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Bois et Forêts, après s'être fait présenter le budget primitif et les dépenses modificatives de l'exercice concerné, donne acte de la décision faite du compte administratif ci-dessus.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE invite les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent à s'exprimer.

En l'absence de remarque, Mme Michèle FAVRE D'ANNE propose l'adoption du compte Administratif 2022 du budget annexe Bois et Forêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CONSTATE** pour la comptabilité Bois et Forêts les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **CONSTATE** les restes à réaliser.
- **VOTE et ARRÊTE** les résultats tels que résumés ci-dessus en intégrant les résultats de ce compte administratif 2022 au budget Principal tel que le précise la délibération n° 2022/114 du 8 décembre 2022.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 mars 2023

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Pierre BIBOLLE



Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 MARS 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 MARS 2023**

THÔNES, le

17 MARS 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

